



Communiqué de presse 07 mars 2017

**Prix d'architecture durable en Province de Luxembourg :
Lancement de la 5ème édition portant sur la mise en valeur des
bâtiments neufs résidentiels**

En 2009, la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne s'associaient pour lancer le premier Prix d'architecture durable sur le territoire de la province. Son objectif : mettre en avant des bâtiments alliant architecture de qualité, performance énergétique et développement durable.

Les quatre éditions précédentes ont permis de récompenser 13 lauréats dans 3 catégories (logements neufs, logements rénovés et constructions non résidentielles neuves ou rénovées), les trois partenaires ont décidé de poursuivre l'aventure. En ce début 2017, ils lancent une **nouvelle édition consacrée aux bâtiments neufs résidentiels**.

Par la valorisation et la promotion de bâtiments qualitatifs, le Prix d'architecture durable en province de Luxembourg vise ainsi à la sensibilisation d'un large public (particuliers, auteurs de projet, professionnels de la construction, élus,...) et constitue un encouragement à répondre aux enjeux durables de notre société.

Calendrier de l'événement (sous réserve d'éventuelles modifications) :

- o Date limite d'inscription : 30 avril 2017
- o Date limite de réception des dossiers de candidature : 30 juin 2017
- o Délibérations du jury : 02 octobre 2017
- o Proclamation des résultats et exposition des projets lauréats : novembre 2017

Prix

Un prix de 2000 euros et un de 1000 euros seront décernés.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux maîtres d'ouvrage privés. La construction, achevée lors de la candidature et conforme au permis d'urbanisme délivré, doit avoir été réalisée entre le 01/01/2006 et le 31/12/2016. Les projets présentés doivent se situer en Province de Luxembourg et avoir été conçus par un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou celui du Grand-Duché de Luxembourg.

Le règlement complet est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur www.mufa.be, www.murla.be ou www.province.luxembourg.be

Pour plus d'informations :

- Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, rue de l'Ancienne Poste, 24 – 6900 Marloie. Tél: 084/45.68.60
- Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, rue des Potiers, 304 – 6717 Attert. Tél: 063/22.98.16
- Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, Grand-Rue, 1 6800 Libramont. Tél : 063/212 761



Cellule Développement Durable
de la Province de Luxembourg
Square Albert 1^{er} - 6700 Arlon
tél: 063/21 27 61 fax: 063/60 84 34
cellule.dd@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be



MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
Rue de l'Ancienne Poste, 24
6900 Marloie
tél: 084/45 68 60 fax: 084/45 68 61
info@mufa.be
www.mufa.be



Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne
Rue des Potiers, 304
6717 Attert
tél: 063/22 98 16 fax: 063/23 04 99
info@murla.be
www.murla.be